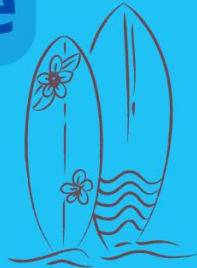


Accueil de Loisirs l'Imaginaire



ÉTÉ 2026



**Bulletin d'inscription
du lundi 6 juillet au
lundi 31 août 2026**



26 route de Prugne, 19270 Ussac

06.70.96.01.18

alsh-ussac@orange.fr

Blog: <http://alshussac.tumblr.com>



Modalités d'inscription et de fonctionnement

L'accueil de loisirs accueille les enfants de

3 à 13 ans

Ils sont répartis en différents groupes suivant leur
année de naissance :

Petits-Loups : Année 2022

Coyotes : Années 2021-2020

Ours : Années 2019-2018

Stars : Années 2017 à 2012

Accueil des enfants :

Le matin de 7h30 à 9h

Départ le soir entre 17h et 18h45.

Bulletin d'inscription Juillet 2026

A retourner avant le **Dimanche 3 mai 2026** IMPERATIVEMENT
(à l'accueil de loisirs ou à la mairie)
et prioritairement par mail à alsh-ussac@orange.fr

Mon enfant

Né(e) en participera aux activités de l'accueil de loisirs les jours suivants :

JUILLET	Matin	Repas	Après-midi	Heure D'arrivée	Heure de départ
Lundi 6					
Mardi 7					
Mercredi 8					
Jeudi 9					
Vendredi 10					
Lundi 13					
Mardi 14					
Mercredi 15					
Jeudi 16					
Vendredi 17					
Lundi 20					
Mardi 21					
Mercredi 22					
Jeudi 23					
Vendredi 24					
Lundi 27					
Mardi 28					
Mercredi 29					
Jeudi 30					
Vendredi 31					

Signature du responsable légal :

Bulletin d'inscription Août 2026

A retourner avant le **Dimanche 3 mai 2026** IMPERATIVEMENT
(à l'accueil de loisirs ou à la mairie)
et prioritairement par mail à alsh-ussac@orange.fr

Mon enfant

Né(e) en participera aux activités de l'accueil de loisirs les jours suivants:

AOUT	Matin	Repas	Après-midi	Heure D'arrivée	Heure de départ
Lundi 3					
Mardi 4					
Mercredi 5					
Jeudi 6					
Vendredi 7					
Lundi 10					
Mardi 11					
Mercredi 12					
Jeudi 13					
Vendredi 14					
Lundi 17					
Mardi 18					
Mercredi 19					
Jeudi 20					
Vendredi 21					
Lundi 24					
Mardi 25					
Mercredi 26					
Jeudi 27					
Vendredi 28					
Lundi 31					

Signature du responsable légal :

Le Coin des parents

Les enfants sont accueillis, le matin entre **7h30 et 9h00** et l'après-midi entre **13h15 et 13h45**.

Les plages horaires pendant lesquelles les parents peuvent récupérer leurs enfants sont les suivantes : avant et après la pause déjeuner, de **11h45 à 12h15** et de **13h30 à 14h00**, et en fin d'après-midi de **17h00 à 18h45**.

Pour les plus jeunes, n'oubliez pas le « doudou », ami indispensable pour les moments de repos, ainsi que des changes.

Les enfants qui le souhaitent peuvent venir avec un goûter pour le matin.

Merci de fournir une gourde ou une bouteille d'eau afin que votre enfant soit autonome pour s'hydrater, ainsi qu'une casquette.

Nous vous rappelons que **les enfants habitant Ussac et ceux venant régulièrement à l'Imaginaire sont prioritaires.**

Toute journée ou demi-journée d'inscription sera facturée à la famille sauf :

- en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical,**
- en cas d'annulation 7 jours à l'avance.**

L'A.L.S.H «L'Imaginaire » bénéficie des participations financières de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze, du Conseil Départemental de la Corrèze et de la M.S.A. du Limousin.